

2011 - 2012

Collège
ROMAIN ROLLAND

Bulletin de rentrée



Chemin de Belbèze
31240 Saint-Jean

☎ : 05.61.37.67.00

📠 : 05.61.37.67.09

Site Internet: www.ac-toulouse.fr/col-rolland-saint-jean

BIENVENUE

Le collège Romain ROLLAND, construit en 1975 a été rénové et entièrement restructuré à la rentrée 2005.

Situé Chemin de Belbèze, en face du complexe polyvalent municipal (terrain de sports, gymnase, espace Alex Jany) il occupe une superficie de 18 418 m².

Il peut, dès à présent, accueillir jusqu'à 660 élèves répartis dans 24 divisions à la rentrée 2012.

La rénovation s'est accompagnée d'un effort très significatif d'équipement de la part du Conseil Général : matériels audiovisuels, informatiques, technologiques, contribuent grandement à la modernisation et à la diversification des méthodes pédagogiques ainsi qu'à l'ouverture sur le monde extérieur.

La compétence, l'efficacité et le dynamisme des équipes pédagogiques sont ainsi renforcés dans tous les domaines du projet d'établissement structuré selon trois axes :

- apprendre à vivre ensemble ;
- s'ouvrir à l'extérieur ;
- répondre à la diversité des élèves.

La seule langue vivante 1 proposée en 6ème est l'*anglais* (pour des motifs de cohérence au sein du bassin), le choix entre *espagnol* et *allemand* existe en LV2 (4ème, 3ème).

De nombreux dispositifs et projets permettent de diversifier et d'individualiser les enseignements, comme, par exemple :

- Options facultatives : Latin 5ème, 4ème, 3ème / Grec / DP3H ;
- PAI pour élèves dyslexiques (tous niveaux) ;
- Sortie d'intégration pour les élèves de 6ème ;
- Sortie ski pour les élèves de 5ème ;
- Projet voyage Italie (latinistes) ;
- section sportive *badminton* ;
- appariement avec l'*Espagne*,...

Un secteur de recrutement relativement « privilégié », l'investissement de l'ensemble des personnels, une coopération bien comprise de la part des parents, sont autant d'atouts déterminants pour la réussite scolaire et l'épanouissement personnel de tous les élèves.

Le Principal

S O M M A I R E

- * Liste des Personnels de l'Etablissement (cf version papier)
- * Organigramme téléphonique (cf version papier)
- * Projet d'établissement (sommaire)
- * Règlement intérieur
- * Calendrier scolaire (congés)
- * C.D.I. :
 - Informations : fonctionnement du C.D.I.
 - Liste des manuels scolaires
 - Liste des abonnements de l'établissement
 - Liste des séries de livres à emprunter pour la classe
 - Liste des cassettes vidéo (documentaires-films)
 - Liste de documents pédagogiques (dont Sécurité Routière)
 - Dossiers individuels cabinet histoire-géographie

 - Fonctionnement pédagogique de l'ordinateur
15 ordinateurs en réseau

PROJET D'ETABLISSEMENT

PREAMBULE

Le présent projet couvre la période 2009-2012.
Il s'inscrit dans la continuité du projet 2004-2008
Il est susceptible d'évoluer en fonction des besoins nouveaux ou des résultats atteints.

SOMMAIRE

I. Analyse des données :

cadre / personnels / données quantitatives / spécificités

II. Analyse des besoins :

cadre / équipements / personnels / flux / dispositifs divers / équipes éducatives / résultats

III. Axes du projet :

- 1- Apprendre à vivre ensemble
- 2- S'ouvrir à l'extérieur
- 3- Répondre à la diversité des élèves

IV. Contrat d'objectifs

La version complète du projet d'établissement est consultable au secrétariat et au CDI.

REGLEMENT INTERIEUR

Cf le carnet de correspondance des élèves

PREAMBULE (Texte officiel)

« Le règlement intérieur adopté par le Conseil d'Administration définit les DROITS et les DEVOIRS de chacun des membres de la communauté scolaire. Il détermine notamment les modalités selon lesquelles sont mises en application :

1) la liberté d'information et la liberté d'expression dont disposent les élèves, dans le respect du pluralisme et du principe de neutralité ;

2) le respect des principes de laïcité et de pluralisme ;

3) le devoir de tolérance et de respect d'autrui dans sa personnalité et dans ses convictions ;

4) les garanties de protection contre toute agression physique ou morale et le devoir qui en découle pour chacun de n'user d'aucune violence ;

5) la prise en charge progressive par les élèves eux-mêmes de la responsabilité de certaines de leurs activités.

Le règlement intérieur est porté à la connaissance des membres de la communauté scolaire. Tout manquement au règlement intérieur justifie la mise en œuvre d'une procédure disciplinaire ou de poursuites appropriées ».

I. ORGANISATION DE LA VIE DE LA COMMUNAUTE SCOLAIRE

1. HORAIRES :

Les cours se déroulent, conformément aux textes en vigueur, sur neuf demi-journées : lundi, mardi, mercredi matin, jeudi, vendredi.

Le collège est ouvert de 7h45 à 17h15.

Les élèves externes sont admis l'après-midi à partir de 13h30.

Les cours ont lieu de 08h15 à 12h15 et de 13h45 à 16h45.

Les cours sont répartis en séquences de durée variable au moins égale à 54 minutes, scandées par des sonneries aux heures suivantes :

08h12 - 08h15 - 09h09 - 09h12 - 10h06 - 10h21 - 10h24 - 11h18 - 11h21 - 12h15

13h42 - 13h45 - 14h39 - 14h42 - 15h36 - 15h48 - 15h51 - 16h45.

Certaines séquences peuvent durer 85 mn, soit en fin de matinée (10h25 - 11h50) soit l'après-midi (13h45 - 15h10 ; 15h20 - 16h45).

2. ASSIDUITE :

« L'obligation d'assiduité consiste, pour les élèves, à se soumettre aux horaires d'enseignement définis par l'emploi du temps. Elle s'impose pour les enseignements obligatoires et pour les enseignements facultatifs dès lors que les élèves se sont inscrits à ces derniers.

Les élèves doivent accomplir les travaux écrits et oraux qui leur sont demandés par les enseignants, respecter le contenu des programmes et se soumettre aux modalités de contrôle des connaissances qui leur sont imposées.

Les élèves ne peuvent se soustraire aux contrôles et examens de santé organisés à leur intention »
(Texte officiel).

L'assiduité aux cours est vérifiée quotidiennement par un **appel horaire** fait par chaque professeur, communiqué à la Vie Scolaire.

La présence aux heures de vie de classe est obligatoire.

3. RETARDS :

Après 8h15 et 13h45, les élèves ne seront admis en cours par les professeurs que sur présentation d'un billet d'entrée délivré par la Vie Scolaire en échange du justificatif prévu à cet effet dans le carnet de correspondance.

Des retards non justifiés ou répétés entraîneront des sanctions et la convocation des parents.

4. ABSENCES :

Toute absence doit être justifiée. **La famille se doit d'avertir le collège** (Vie Scolaire ou Secrétariat) **le jour même**. A défaut, la Vie Scolaire prendra contact par téléphone ou par courrier dans les 24 heures.

Quelle que soit la durée de l'absence, l'élève ne sera admis dans l'établissement que sur présentation d'un **mot justificatif signé des parents** (talons détachables du carnet de correspondance).

Une absence pour maladie égale ou supérieure à une semaine pourra en outre être justifiée par un certificat médical, à l'initiative de la famille.

Toute absence prévisible (cérémonie, événement familial ...) doit être signalée à l'avance à la Vie Scolaire (mot des parents dans le carnet de liaison).

Comme pour un retard, aucun élève ne sera admis en cours par le professeur sans le billet d'entrée du carnet de correspondance visé par la Vie Scolaire.

A la suite d'une maladie contagieuse, la réadmission d'un élève ne peut être effectuée que sur présentation d'un certificat de non contagion.

Tout absentéisme fera l'objet d'un signalement à l'Inspecteur d'Académie.

5. MOUVEMENTS

L'organisation des mouvements d'élèves relève de la Vie Scolaire mais chacun doit veiller à ce qu'ils se déroulent dans le calme et le bon ordre.

Aux sonneries, les élèves se dirigent vers la salle indiquée, où le professeur les accueille. Les mouvements vers les étages s'effectuent par les escaliers correspondant aux numéros des salles. Pendant la durée de la séquence de cours, les élèves sont sous la responsabilité du professeur.

Toute sortie ou exclusion d'élève durant un cours engage la responsabilité du professeur.

Un élève exclu de cours doit être accompagnée à la Vie Scolaire par un délégué des élèves muni d'un **mot justificatif** signé par le professeur et d'un **travail spécifique** à accomplir durant la période d'exclusion.

Les récréations sont un temps de détente et d'oxygénation : leur durée doit être respectée par tous. Sauf intempéries, les élèves utilisent **en priorité la cour de récréation**. Le hall ne saurait être considéré comme un espace de plein air. Courses, cris, bousculades y sont interdits. De même sont interdits le stationnement et la circulation dans les étages (en dehors de la présence d'un professeur et sans motif valable).

6. PRESENCE DES ELEVES N'AYANT PAS COURS :

Pendant les heures creuses de leur emploi du temps, ou en cas d'absences de professeurs, tous les élèves sont, de droit, accueillis en salle d'étude ou bien - après pointage par le surveillant et acceptation éventuelle du documentaliste - peuvent se rendre au C.D.I. - Bibliothèque.

Sous certaines conditions, certains élèves peuvent bénéficier d'une étude en autodiscipline. Ils doivent s'adresser à la Vie Scolaire.

6.1 Autorisation de sortie

L'élève est, en principe, sous la responsabilité de l'établissement dès son entrée dans l'enceinte du collège jusqu'à sa sortie.

Toutefois, une autorisation de sortie, accordée à la demande des parents - à titre définitif ou temporaire - peut permettre aux élèves de quitter le collège avant l'heure normale dans certains cas (heure creuse en fin d'après-midi, absence de professeur...).

6.1.1 Elèves externes : l'autorisation de sortie des parents permet à l'élève d'arriver au collège pour la première heure de cours effectif (9h10 par exemple) et d'en repartir après la dernière heure de cours effectif de la demi-journée (11h20 - 14h40 par exemple).

6.1.2 Elèves demi-pensionnaires :

6.1.2.1 Utilisant un moyen de transport individuel : l'autorisation de sortie permet d'arriver au collège pour la première heure de cours effectif de la matinée et d'en repartir après la dernière heure de cours effectif de l'après-midi.

6.1.2.2 Utilisant un car de transport scolaire: l'élève entre au collège à 7h45 ou dès l'arrivée du car et n'en repart qu'à 16h45. En dehors de ces horaires l'élève ne pourra arriver dans l'établissement et en ressortir qu'accompagné de l'un de ses responsables légaux ou d'une personne dûment mandatée, après signature d'une décharge à la Vie Scolaire.

Attention ! élèves externes et demi-pensionnaires utilisant un moyen de transport personnel : en cas d'absence imprévue de professeur, l'autorisation de sortie (case oui) signifie que l'élève peut quitter l'établissement sous la responsabilité de ses parents.

Tout élève entré dans l'établissement n'est plus autorisé à en ressortir (cas d'absence imprévue de professeur en début de matinée).

Tout élève sorti de l'établissement est tenu à regagner son domicile ou un lieu connu des parents. Il n'est en aucune circonstance autorisé à stationner devant le collège ni à y revenir.

AUCUN ELEVE N'EST AUTORISE A QUITTER L'ETABLISSEMENT ENTRE DEUX HEURES DE COURS.

Tout élève qui ne respecterait pas ces consignes et mettrait en cause la responsabilité de l'établissement, s'exposerait à des sanctions pouvant aller jusqu'à la réunion du Conseil de discipline.

6.2 En cas de grève des personnels

Les parents sont informés par le biais du carnet de correspondance.

Sauf indication contraire, l'établissement reste ouvert. Les élèves sont accueillis par les personnels présents sous la responsabilité du chef d'établissement.

Les enseignants peuvent informer les élèves de leur présence ou de leur absence le jour de la grève mais il n'y sont pas tenus. En l'absence d'information, les élèves doivent venir au collège

7. PROCEDURES DISCIPLINAIRES (conformes à la circulaire 2000 - 105 du 11-07-2000)

Les éventuels manquements des élèves aux règles de vie de l'établissement peuvent entraîner l'application de procédures disciplinaires. Celles-ci s'inscrivent dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté, dans le respect des droits des élèves (respect du principe du contradictoire et du droit à la défense).

Les mesures disciplinaires sont graduées en fonction de la gravité de la faute.

Elles sont individuelles.

Sont à distinguer les **punitions scolaires**, relevant des acteurs de la communauté éducative, sous l'autorité du chef d'établissement et les **sanctions disciplinaires**, relevant d'une décision du chef d'établissement ou du conseil de discipline.

7.1 LES PUNITIONS SCOLAIRES :

Elles sont prononcées par un membre quelconque des personnels de direction, d'éducation, de surveillance, d'enseignement. Tout autre membre de la communauté scolaire peut proposer une punition aux personnels de direction ou d'éducation.

Hiérarchie des punitions scolaires et des fautes commises :

- inscription dans le carnet de correspondance : la famille prend connaissance du « mot » et appose sa signature.
exemple : travail mal fait, oublié, non fait, leçon non apprise, comportement agité, inattention, bavardage, retard...
- excuse écrite ou orale : présentée par l'élève fautif en privé ou publiquement
exemple : agitation ou bavardage persistant, impolitesse, effronterie, tentative de tromperie, mensonge...
- devoir supplémentaire : SANS ou AVEC RETENUE. Le travail est à effectuer à la maison sur le temps de loisir ou bien dans l'établissement en dehors des heures de cours (retenue) : heures libres, pause de la mi-journée.

En cas de cumul de plusieurs retenues, une retenue surveillée est périodiquement organisée, chaque mois de 16h45 à 18h45.

exemple : travail bâclé, non personnel, non fait, fausse excuse, oubli des cahiers de textes (deux fois), comportement perturbant le cours (bavardages répétés, agitation, inattention).

- exclusion temporaire de cours : elle doit rester exceptionnelle et limitée à des situations précises : comportement incompatible avec la conduite normale du cours, refus de participation ou de travail. L'élève fautif est conduit auprès de la CPE ou de la Principale Adjointe ou du Principal par un délégué, qui remet une information écrite rédigée par le professeur, indiquant le motif de l'exclusion ainsi qu'un travail spécifique à accomplir durant l'exclusion.

7.2 LES SANCTIONS DISCIPLINAIRES : elles sont prononcées par le chef d'établissement ou le conseil de discipline.

➤ le blâme : il est oral et prononcé par le chef d'établissement soit en privé à l'élève et à sa famille, soit publiquement devant les élèves et les professeurs de la classe.

➤ l'avertissement écrit : il est signifié à l'élève et à sa famille par courrier ou en présence des parents. Il peut intervenir à la demande d'un membre de la communauté éducative dans des cas tels que : grossièreté, refus d'obéissance, rébellion, attitude hostile ou arrogante, cumul de punitions....

➤ l'exclusion temporaire de cours : il s'agit d'une exclusion de tous les cours durant une journée au moins, une semaine au plus. Durant l'exclusion l'élève est admis en étude où il effectue des travaux spécifiques en relation avec les motifs de l'exclusion.

Elle peut intervenir en cas de récidive ou de persistance dans l'un des comportements précédents.

➤ l'exclusion temporaire de l'établissement : de un à huit jours. Elle est prononcée par le chef d'établissement.

- soit en raison du cumul des sanctions précédentes.

- soit en cas de faute grave telle que insulte, propos agressifs ou menaçants, coups, blessures, racket à l'encontre d'un autre élève, non respect des dispositions du règlement intérieur concernant les interdictions (dans les domaines de la santé et de la sécurité en particulier).

Un double des avis de sanctions est versé au dossier scolaire de l'élève durant UN AN.

➤ le conseil de discipline est réuni à l'initiative du chef d'établissement, qui peut être saisi par un membre de la communauté scolaire. Le conseil de discipline est seul habilité à prononcer des mesures d'exclusion supérieures à 8 jours et pouvant aller jusqu'à UN mois. Il est seul compétent pour décider de l'**exclusion définitive** de l'établissement.

7.3 DISPOSITIFS ALTERNATIFS

➤ La commission de vie scolaire (cf. circulaire du 27.03.1997)

Elle peut se réunir à l'initiative des équipes pédagogiques. Son rôle et son objectif consistent à amener l'élève et sa famille à prendre conscience des problèmes (travail, discipline, comportement, assiduité...). Elle peut proposer un **contrat** comportant des engagements précis et contrôlés. Elle est composée de **Cinq membres permanents** (chef d'établissement ou adjoint, CPE, Assistante Sociale, un professeur et un parent d'élève membres du conseil de discipline et **Quatre membres variables** (professeur principal, un parent et un élève délégués au conseil de classe, un professeur représentant l'équipe pédagogique). L'élève, ses parents et les membres de la commission sont convoqués par le chef d'établissement 48 heures au moins avant la date de la réunion.

➤ Mesures de prévention : elles reposent sur la vigilance de tous les personnels :

- confiscation : de tout objet ou produit prohibé par la loi ou interdit par le règlement intérieur (cf. S III Sécurité et II Respect des personnels et du bien public).

- engagement écrit : il s'agit pour l'élève de rédiger et de signer un engagement sur l'honneur de non récidive pour toute faute ayant entraîné une sanction disciplinaire.

➤ Mesure de réparation (C.M n° 97.085 du 27 mars 1997).

En cas de dégradation matérielle volontaire, le chef d'établissement peut proposer, à l'élève, après accord des parents « de réparer le dommage causé en effectuant une prestation au profit de l'établissement ». La tâche accomplie ne revêtira aucun caractère humiliant ou dangereux et sera accomplie sous la surveillance d'un adulte qualifié.

- Travail d'intérêt scolaire : il accompagne une mesure d'exclusion temporaire. Devoirs, rédactions, leçons sont proposés à l'élève qui doit les faire parvenir à l'établissement avant son retour. ➤
- Réintégration : Au retour d'une exclusion temporaire l'élève est réintégré dans sa classe. Sur avis de l'équipe pédagogique, le chef d'établissement peut éventuellement décider de le réintégrer dans une autre division du même niveau.

7.4 SUIVI DES SANCTIONS

- Un registre est tenu à jour par la Vie Scolaire. Sont mentionnés les faits, circonstances, mesures prises sans mention de l'identité des élèves.
- Le dossier administratif de l'élève contient les divers avis de sanctions disciplinaires. Ces avis sont retirés du dossier au bout d'un an, à l'exception des décisions d'exclusion définitive. Ce dossier peut, à tout moment, être consulté par les parents.

Les lois d'amnistie s'appliquent aux sanctions disciplinaires.

7.5 - HARMONISATION ET APPLICATION DES SANCTIONS

Dans toute la mesure du possible, les équipes pédagogiques s'efforcent d'harmoniser les critères retenus dans l'application des punitions ou les demandes de sanctions disciplinaires.

Punitions et sanctions ne doivent laisser aucune place à l'arbitraire ni à l'injustice, et ne sont pas **contestables** .

Toute demande éventuelle **d'explication** de la part des parents doit être formulée par courrier postal, jamais par l'intermédiaire du carnet de correspondance.

Cf carnet de correspondance

7.6 - ECHELLE DE CORRELATION ENTRE FAUTES ET SANCTIONS :

NATURE DE LA FAUTE	PUNITION SCOLAIRE ① (DE À)	SANCTION DISCIPLINAIRE ① (DE À)
<u>Travail</u> très insuffisant ou manifestement non personnel ou non fait	<ul style="list-style-type: none"> ■ Travail à refaire ■ travail supplémentaire équivalent (devoir, exercices, copie ...) ②	
<u>Oubli</u> répété : livres, cahiers, tenue de sport, carte de cantine, cahier d'appel et de texte	<ul style="list-style-type: none"> ■ Travail supplémentaire (<u>idem</u>) ■ Retenue 	
	10	

<p><u>Indiscipline</u>, chahut, dissipation en cours, en étude, au CDI.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ <u>Travail supplémentaire</u> (copie de leçons) ■ <u>retenue</u> si le comportement ne s'améliore pas. 	
<p><u>Dégradation volontaire</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - locaux et matériels de l'établissement (dont, en particulier, modifications de configurations informatiques - matériel appartenant à d'autres élèves. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ <u>Retenue</u> avec travail supplémentaire ■ Réparation financière ■ Prestation au profit de l'établissement 	
<p><u>Usage d'instruments</u> interdits par le règlement intérieur : baladeurs ③, téléphones mobiles ③, tataroo, tamtam, planche à roulettes, jeux électroniques, stylo laser, etc.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Confiscation et remise aux parents ■ Confiscation jusqu'à la fin de la semaine, du mois, du trimestre ou de l'année scolaire. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Blâme oral en présence ou non des parents ■ Avertissement écrit
<p><u>Demi-pension</u> : dégradations ou perturbations durant le temps de la demi-pension (réfectoire, cour de récréation, locaux)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ prestation au profit de l'établissement. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ exclusion temporaire du service de demi-pension sans remise d'ordre.
<p><u>Insultes</u>, menaces verbales ou physiques (quelle qu'en soit la victime) comportement pouvant perturber la classe et nuire au travail.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Retenue avec travail supplémentaire 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Blâme oral en présence des parents ■ Avertissement écrit ■ Exclusion temporaire ■ Conseil de discipline
	<p>11</p>	

<u>Consommation</u> de tabac dans l'enceinte du collège. Sortie de l'établissement sans autorisation.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Avertissement écrit ■ Exclusion temporaire
<u>Violence</u> physique, racket, vol.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Avertissement écrit ■ Exclusion temporaire ■ Conseil de discipline ■ Exclusion temporaire ■ Conseil de discipline
<u>Introduction</u> , vente ou consommation de produits toxiques quelle qu'en soit la nature.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Conseil de discipline
<u>Port</u> ou usage d'arme blanche ou d'arme à feu.	

- ① Punitons et sanctions sont présentées de façon hiérarchisée. Leur application, leur degré et leur rythme sont laissés à la libre appréciation des membres du personnel concernés.
- ② La non-exécution d'une punition ou l'inefficacité d'une sanction pourront entraîner le recours à une punition ou à une sanction plus importante (matérialisé par des lignes en pointillés).
- ③ Usage **toléré** exclusivement dans la cour de récréation, sous la seule responsabilité du propriétaire. (cf point II 3-5)

7.7 • CERTAINS TYPES DE SANCTIONS SONT PROSCRITS :

- **La copie de « lignes »** quelle qu'en soit la teneur. Elles ne font pas appel à la réflexion de l'élève et ne présentent aucun intérêt ni pédagogique, ni éducatif. (En revanche, la copie Sans faute de textes de portée morale ou civique ou présentant un intérêt pédagogique est acceptée).
- **La sanction collective** : **proscrite par les textes officiels**, elle n'est pas conforme au respect des droits collectifs et individuels en vertu desquels « l'innocent » ne saurait être traité en « coupable ».
- **Le « zéro de conduite »**
 - Le « zéro de conduite » est proscrit.
 - Afin d'éviter toute ambiguïté ou contestation, il est convenu que les **notes** évaluent exclusivement un **travail scolaire** écrit, oral, éventuellement audio-visuel, ou une **performance physique** (E.P.S.) .
 - L'inattention en classe, un comportement dangereux, le non respect des consignes, l'absence ou l'insuffisance de soin (présentation, écriture, orthographe) peuvent se traduire, selon le cas, par des **points de pénalité** et/ou une **punition scolaire**, voire une sanction disciplinaire.
 - En revanche, un **travail non fait**, ou **non remis** à la date prévue ainsi que **l'absence** ou le **refus de participation orale**, peuvent être **notés ZERO**.

- **La sanction pour insuffisance de résultats** : autant un élève peut être pénalisé pour son manque de travail, autant il ne saurait être question de pénaliser doublement par une sanction forcément inadaptée, un élève en difficulté scolaire, déjà pénalisé par l'évaluation sommative (notes) de son travail.

- **Les châtimement corporels** infligés par des membres du personnel à des élèves sont **rigoureusement prohibés**. Tout contrevenant engagerait sa seule responsabilité et s'exposerait aux poursuites administratives et pénales prévues par la loi.

II. HYGIÈNE, SANTÉ, SÉCURITÉ

1. HYGIÈNE :

Les élèves, à l'exemple des personnels, sont tenus de respecter dans l'établissement les règles élémentaires d'hygiène et en tout premier lieu le lavage fréquents des mains : passage à la cantine, aux W.C, sortie de certains cours (arts plastiques, E.P.S).

Les élèves comme l'ensemble des personnels, doivent veiller au maintien dans un parfait état de propreté de tous les locaux de l'établissement : salles de classe, sanitaires, réfectoire, hall, couloirs, cour de récréation.

Les papiers et emballages divers doivent être déposés dans les poubelles ou corbeilles prévues à cet effet.

Les élèves doivent spontanément, tout comme les adultes, procéder au ramassage des papiers et objets divers qui pourraient joncher le sol.

Les parents veilleront tout particulièrement à la toilette quotidienne des enfants et au contrôle régulier des cheveux : la présence éventuelle de poux sera immédiatement signalée à la Vie Scolaire. Le traitement relève de l'initiative et de la responsabilité des familles.

Toute campagne d'information, de sensibilisation adaptée aux élèves peut trouver sa place au collège sous forme de conférences, projections, clubs du F.S.E., P.A.E., Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (C.E.S.C.), ainsi que dans le cadre de certains enseignements disciplinaires ou interdisciplinaires.

2. SANTÉ :

2.1 Infirmierie

L'établissement dispose d'un local d'infirmierie et des services d'un personnel spécialisé (deux à trois demi-journées par semaine).

Tout élève malade ou accidenté se rend ou est accompagné à l'infirmierie, ou, à défaut, à la Vie Scolaire.

Les élèves évitent d'aller à l'infirmierie pendant les cours, sauf urgence manifeste.

Conformément aux consignes permanentes et en fonction de la gravité du cas, il pourra être fait appel au 15 qui, d'après le rapport téléphonique du personnel habilité pourra décider de faire intervenir :

- soit le SAMU ;

- soit les Sapeurs Pompiers;
- soit un médecin libéral ;
- soit une ambulance.

Dans tous les cas, un membre de la famille est immédiatement prévenu.

En cas de traitement médical, la prise régulière ou occasionnelle de médicaments ne peut se faire qu'à l'infirmier. A cet effet, l'ordonnance doit être remise à l'infirmière.

L'établissement n'est pas en mesure de fournir de régime alimentaire spécifique dans le cadre de la demi-pension. Pour tout cas particulier, les parents sont invités à prendre contact avec le gestionnaire.

2.2. Contraception d'urgence

- Les élèves seront informés (infirmier, vie scolaire) des structures d'accueil mises à leur disposition en cas de besoin : adresses, jours et horaires d'ouverture des centres de planification familiale les plus proches, coordonnées du médecin rattaché au centre de planification, conditions de ses interventions.

14

- La procédure doit permettre à l'élève d'avoir accès, le jour même au centre de planification familiale dans le respect de la confidentialité.

- Le chef d'établissement donne un accord de principe à l'infirmière afin qu'elle puisse autoriser l'élève à sortir de l'établissement. Celle-ci pourra, si nécessaire, être accompagnée par un adulte de son choix.

2.3 Dispense d'éducation physique et sportive

Les cours d'E.P.S. y compris ceux de natation, sont obligatoires au même titre que les autres cours.

Les dispenses se font à l'initiative des parents par l'intermédiaire du carnet de correspondance. **Le professeur décide d'accorder ou non la dispense.** L'élève est alors renvoyé en étude ou autorisé à assister à la séance. **IL N'EST EN AUCUN CAS AUTORISÉ À QUITTER LE COLLEGE.**

2.3.2 Dispenses sur certificat médical

Elles sont accordées de droit. En fonction du motif et de la durée, le professeur décide de la présence de l'élève selon les modalités précédentes.

Des **dispenses partielles** ou **spécifiques** pourront être accordées sur présentation au professeur d'un certificat médical explicite.

Pour une **dispense égale ou supérieure à deux semaines**, la famille peut demander - selon l'emploi du temps - une autorisation exceptionnelle d'arrivée ou de sortie décalée (si l'élève utilise un car de transport scolaire, il ne pourra quitter l'établissement que si un responsable vient l'y chercher).

Si les activités sportives peuvent reprendre avant la fin de la dispense, l'élève doit présenter au professeur d'E.P.S. un **certificat médical de reprise**.

2.4 Assurance

L'assurance scolaire n'est pas obligatoire pour les activités liées à l'obligation scolaire.

En revanche elle devient obligatoire pour toutes les activités facultatives (clubs du Foyer Socio-Educatif, activités de l'Association Sportive, sorties, voyages). (Cf. chapitre V).

Il est donc vivement recommandé aux familles de souscrire en temps utile une assurance scolaire, auprès de l'organisme de leur choix.

Elles veilleront à ce que cette assurance couvre les deux types de risques :

- responsabilité civile (dommages causés à un tiers)
- individuelle accident (dommage causés à soi-même ou à ses biens : dents, lunettes en particulier).

2.5 Produits toxiques

L'introduction et a fortiori la consommation dans l'établissement de produits toxiques ou nuisibles à la santé sont rigoureusement interdites.

Alcool, stupéfiants de toutes sortes, **tabac** sont les principaux produits concernés par cette interdiction.

La consommation de tabac est réglementée dans les établissements publics (CM n° 334 du 6/11/89 et DM 92478 du 29/05/92) et rigoureusement interdite aux élèves des collèges.

Tout élève pris en flagrant délit de consommation de tabac dans l'établissement se verra confisquer cigarettes, briquet, allumettes et sera passible des sanctions prévues.

*En ce qui concerne les stupéfiants, les **procédures judiciaires** seront appliquées et la sanction pourra aller jusqu'à l'**exclusion définitive** prononcée par le Conseil de Discipline.*

3. SECURITÉ

3.1 L'usage de briquets, allumettes et de tout produit inflammable est prohibé dans l'établissement. (« pétards » par exemple)

3.2 **Les armes**, quelle que soit leur nature, dont le port est prohibé, ainsi que les objets dangereux sont formellement interdits dans l'établissement. Ces objets seront confisqués et l'élève sera passible des sanctions prévues.

3.3 L'usage de **certains objets ou instruments** est limité aux travaux scolaires, dans le cadre strict de la classe et sous la responsabilité du professeur (compas, ciseaux, règles métalliques ...).

Matériaux non autorisés :

- correcteurs blanc liquide (gomme ou effaceur suffisent) ;
- cutters (fournis par l'établissement pour certaines activités précises).

3.4 L'utilisation de **certains instruments de loisir** (baladeurs) est **tolérée** exclusivement dans la cour de récréation. Toute utilisation à l'intérieur de locaux entraînerait la confiscation de l'instrument, et serait passible des sanctions prévues.

L'introduction de tels instruments s'effectue sous la seule et entière responsabilité des élèves et des parents.

L'établissement ne saurait être tenu pour responsable en cas de vol ou de détérioration du matériel.

3.5 Réglementation de l'usage des téléphones mobiles

- Les élèves sont autorisés à détenir un téléphone mobile dans l'enceinte de l'établissement, **sous la seule responsabilité des parents**. En cas de perte, de vol, de détérioration, l'établissement ne peut être tenu pour responsable.
- L'utilisation du téléphone est tolérée exclusivement à l'**extérieur** des locaux.
- Il ne peut, en aucun cas, être utilisé dans l'enceinte de l'établissement à d'autres fins que la communication orale ou écrite (photos interdites) sous peine de poursuites pénales.
- **Dans les locaux le téléphone reste éteint.**
- Il ne peut être ni consulté ni manipulé pendant les heures de cours ou d'étude.
- Toute infraction aux consignes précédentes (sonnerie en cours par exemple) entraîne la **confiscation immédiate** du portable qui ne sera restitué qu'à l'un des parents.
- En cas de récidive, le portable sera confisqué pour une durée d'une semaine, d'un mois, d'un trimestre ou jusqu'à la fin de l'année scolaire.
- **Aucune contestation de ce règlement ne sera acceptée.**

3.6 Salle de travaux pratiques et ateliers :

- Respect des consignes de sécurité données par le professeur ou affichées dans les salles.
- Le cas échéant, port vivement recommandé d'un vêtement approprié à l'activité (blouse, combinaison) en tissu ininflammable.
- Objets et produits dangereux : en dehors des instruments utilisés en classe, l'introduction dans l'établissement de produits ou objets dangereux, nocifs ou toxiques est rigoureusement interdite.
- L'utilisation de certains de ces objets ou produits en cours (sciences, technologie) ne peut avoir lieu qu'en présence d'un professeur qualifié, et suivant des consignes précises.
- Durant certains cours de technologie, le port de bijoux ainsi que les chevelures flottantes sont prohibés en raison du danger potentiel.

3.7 **Un exercice d'alerte** a lieu chaque trimestre. Les élèves et les personnels appliquent les consignes permanentes qui leur ont été données.

Le regroupement s'effectue au fond de la cour aux emplacements indiqués. Le comptage est effectué à partir des groupes existants (cours, C.D.I., étude).

3.8 Le maintien en état de marche des **extincteurs** disposés en divers emplacements est nécessaire à la sécurité des personnes et des biens. Toute détérioration avérée fera l'objet de sanctions et de poursuites.

3.9 Le déclenchement volontaire de l'**alarme** sera sanctionné d'une exclusion temporaire inscrite au dossier scolaire. Toute récidive entraînerait la comparution devant le Conseil de Discipline.

III. SUIVI PEDAGOGIQUE ET EDUCATIF ; RELATIONS AVEC LES FAMILLES

1. LES PARENTS :

Ils font partie intégrante de l'**équipe éducative** et ont à ce titre le devoir de manifester leur intérêt pour la scolarité de leur enfant :

1. Par un suivi et un contrôle permanents au moyen :

- **des devoirs écrits notés**, que les parents peuvent signer pour attester de leur contrôle,
- du **carnet de correspondance**, qui doit être régulièrement consulté (au moins une fois par semaine),
- du **bulletin trimestriel** qui fait périodiquement le bilan de l'évolution du comportement, du travail et des résultats de l'enfant,
- **des relevés de notes intermédiaires** (novembre, février - mars),
- **des rencontres individuelles** avec les professeurs, le Conseiller Principal d'Education, le Principal, ou le Principal-Adjoint, lors de rendez-vous fixés par téléphone ou par l'intermédiaire du carnet de correspondance,
- **des réunions parents/professeurs** organisées en cours d'année,
- du **cahier de textes** ou de l'**agenda** de l'enfant, où sont mentionnées quotidiennement la nature et les dates des travaux à effectuer. La tenue du **cahier de textes des élèves** relève de la responsabilité de l'établissement. **Ce cahier ne saurait servir à aucun autre usage.**

2. Par une assistance à la maison : rythme et qualité de vie (sommeil, nourriture) achat de documents, aide à la lecture, et, en fonction des possibilités, aide méthodologique, voire pédagogique.

Au retour d'une absence, l'élève doit consulter le **cahier de textes de la classe** et se mettre à jour le plus rapidement possible avec l'aide de ses camarades et des professeurs.

Les cahiers de textes de la classe peuvent être consultés en dehors des heures de cours par un membre quelconque de la communauté scolaire (emplacement dans le hall).

Pendant l'absence d'un élève, l'organisation des devoirs et la transmission des cours se fait par l'intermédiaire de la Vie Scolaire, avec les élèves de la classe et les professeurs.

2. CONTROLE DES CONNAISSANCES :

Il se fait dans chaque discipline par des **évaluations de types divers** effectuées en classe et réparties tout au long du trimestre.

Le niveau de réussite aux travaux écrits et oraux est repéré au moyen de notes **échelonnées de 0 à 20**.

Sur le bulletin trimestriel figurent, outre la moyenne de l'élève, la note moyenne de la classe et les notes extrêmes pour chaque discipline.

Sont mentionnées également les appréciations du conseil de classe (synthèse faite par le professeur principal) et , éventuellement, du chef d'établissement.

3. DOSSIER SCOLAIRE :

- **Un dossier scolaire du premier cycle** est constitué dès l'entrée en 6^{ème}. Il comporte les informations d'ordre administratif et éventuellement disciplinaire, ainsi qu'un exemplaire des bulletins trimestriels de la 6^{ème} à la 3^{ème}.

- Ce dossier est transmis à l'établissement d'accueil lorsque l'élève quitte le collège.

IV. LA DEMI PENSION

L'établissement organise un service de restauration (déjeuner) à l'intention des élèves et des personnels (et autres commensaux éventuels). **Ce service annexe est facultatif** et indépendant de la scolarité obligatoire.

Le paiement s'effectue sur la base du nombre de repas hebdomadaires choisi par la famille (4 ou 5) avec appel de fonds à la mi-trimestre.

Les tarifs de la demi-pension sont fixés chaque année par le Conseil d'Administration dans le cadre des directives ministérielles.

Les élèves externes peuvent, à titre exceptionnel et dérogatoire (activité de club, réunion, impératif familial) bénéficier du déjeuner de la demi-pension.

Ils doivent pour ce faire acheter un ticket au service intendance.

Ils doivent informer la Vie Scolaire au plus tard la veille.

L'établissement dispose de crédits spécifiques dans le cadre du **Fonds Social Collégien** et du **Fonds Social pour les Cantines**. Les familles rencontrant des difficultés peuvent constituer un dossier auprès de l'**assistante sociale**.

Une prise en charge partielle, et parfois totale, des frais de demi-pension peut être décidée en leur faveur par le chef d'établissement ou une commission spécifique (Fonds social collégien). En fonction de leur situation professionnelle, certaines familles peuvent bénéficier d'une prise en charge 50 % OU 100 % des frais de demi-pension par le Conseil Général de la Haute-Garonne.

Tout manquement au respect des règles de convenance ou de sécurité ainsi que le non-paiement des frais d'hébergement dans les délais réglementaires peuvent entraîner **l'exclusion du service de demi-pension**.

V. LE FOYER SOCIO-EDUCATIF ET L'ASSOCIATION SPORTIVE

Durant l'interclasse de la demi-journée, après le déjeuner, tous les élèves ont la possibilité de participer à des activités sportives, dans le cadre de l'A.S., ou bien à des activités culturelles ou spécifiques, dans le cadre du F.S.E.. S'ajoute à ces possibilités la **chorale**.

La participation à l'une ou plusieurs de ces activités implique obligatoirement :

- **Le paiement de la cotisation volontaire** dont le montant est fixé par le Conseil d'Administration.
- **La souscription d'une assurance scolaire** (responsabilité civile + individuelle accident).

L'inscription à l'Association Sportive implique en outre **l'achat d'une licence sportive** permettant la participation aux activités et compétitions de l'Union Nationale du Sport Scolaire (U.N.S.S.).

L'A.S. et la chorale sont animées par des professeurs spécialisés. Les activités du F.S.E. peuvent être animées sous forme de clubs par l'un quelconque des membres adultes de la communauté éducative (enseignants, autres personnels, intervenants extérieurs, **parents**).

L'A.S. est présidée par le chef d'établissement. Elle est gérée par un bureau constitué de professeurs d'E.P.S., de parents d'élèves et d'élèves.

Le F.S.E. (Association loi de 1901) est présidé par l'un quelconque des membres de la communauté scolaire, élu par elle. Il est géré par un bureau constitué de représentants des personnels, des parents et des élèves.

Les activités de l'A.S. et du F.S.E. sont approuvées et contrôlées par le Conseil d'Administration.

VI- EDUCATION A LA CITOYENNETE

1. RESPECT DES LOIS :

Les principales règles qui régissent la vie sociale s'appliquent au sein de la communauté scolaire. Les interdictions concernant les produits toxiques ainsi que les armes et objets dangereux ont déjà été mentionnées.

Il convient d'y ajouter les interdictions concernant les délits punis par la loi :

- Vol ;
- Racket ;
- Agressions verbales : menaces, insultes, injures, quelles qu'en soient la teneur et les victimes ;
- Agressions physiques : coups et blessures ;
- Dégradation de locaux et détérioration de matériel : outre les prestations au profit de l'établissement (I, 7) elles entraînent un recours de celui-ci auprès des responsables légaux qui doivent assumer la charge financière des réparations ou remises en état. (La clause responsabilité civile de leur assurance peut intervenir).

2. TENUE DES ELEVES :

Une attitude correcte à l'égard de chacun est indispensable : cela concerne le respect de l'intégrité physique (interdiction des brutalités) et de l'intégrité morale (interdiction des agressions verbales). De même, toute manifestation exhibitionniste de **flirt** est interdite, et pourra faire l'objet des sanctions prévues.

La correction s'applique également à la **tenue vestimentaire** : le respect d'autrui comme de soi-même suppose une tenue correcte, sans excentricité outrancière ou provocante. L'appréciation de ces notions éminemment subjectives relève en dernier ressort du chef d'établissement.

Le port par les élèves de signes discrets manifestant leur attachement à des convictions, notamment religieuses, est admis dans l'établissement. En revanche, les signes et les tenues qui manifestent ostensiblement une appartenance religieuse sont interdits.

En cas d'infraction, la mise en œuvre d'une procédure disciplinaire est précédée d'un dialogue avec l'élève (loi du 15 mars 2004 - circulaire n°2004-084 du 18 mai 2004).

3. EDUCATION AUX RESPONSABILITES :

Les élèves volontaires ont la possibilité d'exercer dans l'établissement des **responsabilités électives** au sein :

- du conseil de classe,
- du conseil d'administration, de la commission permanente, du conseil de discipline,
- du Foyer Socio-Educatif,
- de l'Association Sportive.

D'autres responsabilités peuvent également être exercées par tous les élèves :

- port et tenue du cahier de textes de la classe,
- participation à la vente de denrées ou de billets au profit du F.S.E, de l'A.S ou d'organismes publics dûment accrédités.

EDUCATION A L'AUTONOMIE :

- **Des études libres** peuvent être ouvertes après le repas aux élèves qui en font la demande à la Vie Scolaire, sous certaines conditions.
- Ces études sont exclusivement destinées à permettre aux élèves concernés de se livrer à un travail individuel et strictement silencieux.
- Le non-respect de cette consigne entraîne automatiquement la suppression de cette possibilité.

Dans le cadre du C.D.I. :

- ◆ travail autonome,
- ◆ travail de groupe,
- ◆ recherche documentaire,
- ◆ choix de lectures,
- ◆ auto-documentation (ONISEP),
- ◆ utilisation des T.I.C.E. (CD Rom Internet).

4. EDUCATION A LA SOLIDARITE :

- Par la participation active à diverses **campagnes d'intérêt public** organisées par diverses associations et auxquelles l'établissement peut s'associer.
- **Par l'aide au travail des élèves en difficulté.** Les élèves volontaires dont les compétences scolaire sont avérées peuvent, s'ils le souhaitent, apporter leur aide dans la ou les disciplines où ils excellent à des élèves du même cycle ou des cycles inférieurs qui rencontrent des difficultés particulières dans ces disciplines. Cette aide peut être occasionnelle ou régulière. Il peut s'agir de véritables précepteurs qui se mettent à la disposition de leurs camarades durant certaines plages horaires :
- interclasse : étude libre spécifique,
- études régulières ou occasionnelles : l'aide se fait au C.D.I. avec l'accord du documentaliste

5. LE PROJET D'ETABLISSEMENT

Le projet d'établissement définit les modalités de fonctionnement et l'organisation dans tous les domaines d'ordre pédagogique et/ou éducatif.

Il est voté par le Conseil d'Administration et fait l'objet d'une mise à jour annuelle.

Chaque membre du Conseil d'Administration est détenteur d'un exemplaire.

Le Projet d'Etablissement peut être consulté à tout moment par tout membre de la communauté scolaire :

- au secrétariat de direction,
- au secrétariat d'intendance,
- en salle de professeurs,
- au bureau Vie Scolaire,
- au Centre de Documentation et d'Information.

Le présent règlement intérieur a été adopté par le Conseil d'Administration le 01/04/2004.

Chaque famille atteste en avoir pris connaissance en apposant sa signature dans le carnet de correspondance.

LE CALENDRIER SCOLAIRE

ACADEMIE DE TOULOUSE - ZONE A

VACANCES DE TOUSSAINT 2011

Du samedi 22 octobre 2011
au jeudi 03 novembre 2011 au matin

VACANCES DE NOEL 2011

Du samedi 17 décembre 2011
au mardi 03 janvier 2012 au matin

VACANCES D'HIVER 2012

Du samedi 11 février 2012
au lundi 27 février 2012 au matin

VACANCES DE PRINTEMPS 2012

Du samedi 07 avril 2012
au lundi 23 avril 2012 au matin

VACANCES D'ETE 2012

Pour les élèves

samedi 05 juillet 2012

Pour les enseignants

Ceux qui sont appelés à participer aux opérations liées aux examens sont en service jusqu'à la date fixée pour la clôture de ces examens par la note de service établissant le calendrier de la session.

Rentrée 2012

Pour les élèves

mardi 04 septembre 2012

Pour les enseignants

lundi 03 septembre 2012

INFORMATIONS C.D.I.

FONCTIONNEMENT

lundi 9h00 - 16h45 **jeudi** 9h00 - 16h45
mardi 9h00 - 16h45 **vendredi** 9h00 - 16h45

BIBLIOTHEQUE

Elle est ouverte à tous les élèves et à tout le personnel de l'établissement. Les livres sont empruntés soit pendant l'heure de présence au C.D.I., soit aux récréations.

Les professeurs peuvent amener une classe ou envoyer les élèves seuls à condition qu'ils soient par petits groupes : il leur est demandé de bien vouloir prévenir la documentaliste (réservation à faire).

MATERIEL MULTIMEDIA

Utilisation des ordinateurs : 15 ordinateurs en réseau (pour Cd Rom/Encyclopédies/Internet/Traitement de textes) et recherche documentaire sur logiciel BCDI (ordin. C.D.I.).

Si vous ne bénéficiez pas d'une salle équipée en matériel audiovisuel, vous pouvez emprunter au C.D.I.:

- * Magnétophone à cassettes (10)
- * Projecteur de diapositives (1)
- * Rétroprojecteur (1) + Ecran (1)
- * Camescope (1)
- * Lecteur de CD (1) + Graveur de CD (1)
- * Vidéoprojecteur (1)
- * Appareil photo numérique (4)
- * Ordinateur portable (1)
- * Webcam (1)
- * Enregistreur pour Anglais (2)
- * MP3 pour Anglais(15)

Par ailleurs, le CDI est équipé d'un lecteur de DVD.

PHOTOCOPIEUR

Les professeurs ont la possibilité de faire des photocopies en salle de reprographie ou de les donner à faire au responsable de l'accueil si leur nombre est supérieur à 20 exemplaires.

O.N.I.S.E.P.

Toute la documentation pour l'information scolaire et professionnelle est rangée au C.D.I. . Elle est à la disposition des utilisateurs : élèves, professeurs, parents...

Une conseillère d'orientation-psychologue est affectée au Collège; elle a pour mission, en collaboration avec les enseignants, de guider les élèves et leurs familles en vue d'une bonne adaptation scolaire et professionnelle.

Conseillère d'orientation-psychologue : vendredi

MANUELS SCOLAIRES (2011-2012)

SIXIEME

FRANCAIS	Belin	(2009)	L'Oeil et la plume
GRAMMAIRE	Hatier	(2005)	L'Atelier du langage
ANGLAIS I	Hatier	(2006)	New step in (palier1)
MATHEMATIQUES	Hachette	(2009)	Phare
HIST/GEO	Belin	(2009)	
ED.CIVIQUE	Magnard	(2009)	30 ex. (cab. H.G.)
S.V.T.	Belin	(2005)	

CINQUIEME

FRANCAIS/GRAMMAIRE	Hachette	(2010)	Fleurs d'encre
LATIN	Nathan	(1997)	Gaillard
ANGLAIS I	Hatier	(2007)	New step in
MATHEMATIQUES	Hachette	(2006)	Phare
HIST/GEO	Belin	(2010)	
ED.CIVIQUE	Hachette	(2010)	60 ex. (cab. H.G.)
S.V.T.	Nathan	(2006)	
SC. PHYSIQUES	Nathan	(2006)	Carré

QUATRIEME

FRANCAIS/GRAM	Magnard	(2002)	
LATIN	Nathan	(1997)	Gaillard
ANGLAIS I	Didier	(2008)	Enjoy English in 4°
ESPAGNOL II	Hachette	(2006)	A mi me encanta !
ALLEMAND II	Bordas	(2003)	Kontakt
MATHEMATIQUES	Hachette	(2007)	Phare
HIST/GEO	Belin	(2011)	
ED.CIVIQUE	Hachette	(2011)	60 ex. (cab. H.G.)
S.V.T.	Nathan	(2007)	
SC PHYSIQUES	Hachette	(2007)	Durandeu

TROISIEME

FRANCAIS/GRAM.	Bordas	(2003)	
LATIN	Hatier	(1998)	
GREC	Hachette	(1998)	Lire le Grec
ANGLAIS I	Didier	(2003)	New Live
ESPAGNOL II	Hachette	(2007)	A mi me encanta!niv 2
ALLEMAND II	Bordas	(2004)	Kontakt
MATHEMATIQUES	Hachette	(2008)	Phare
HIST/GEO	Hatier	(1999)	
ED.CIVIQUE	Magnard	(2003)	30 ex (cab. H.G.)
S.V.T.	Hatier	(1999)	
SC.PHYSIQUES	Nathan	(2008)	
	Hachette	(2008)	Durandeu

ABONNEMENTS

L'Etablissement est abonné aux revues suivantes que l'on peut consulter au CDI

PUBLICATIONS ADMINISTRATIVES

- Bulletin officiel (B.O.) par Internet
- R.L.R. (CD ROM)

PUBLICATIONS PEDAGOGIQUES

- L'Ecole des Lettres
- Nouvelle Revue Pédagogique
- La documentation photographique (voir cabinet d'Hist-Géo)
- Historiens et Géographes (voir cabinet d'Hist-Géo)

CIVILISATIONS ET DOSSIERS PAR THEME

- Textes et documents pour la classe (T.D.C.)
- Le Monde Dossiers et Documents

DIVERS

- Phosphore
- Sciences et Vie Junior
- Okapi
- Comment ça marche
- Le Monde des Ados

DOCUMENTATION

- Inter C.D.I.

ORIENTATION

- Zoom métiers (ONISEP)
- Les Cahiers de l'ONISEP
- Bulletin d'Information de l'ONISEP
- Voie Pro (ONISEP)

* Possibilité de consulter la revue **REBONDIR** au Service Emploi à la Mairie de ST JEAN

LISTE DES SERIES DE LIVRES MIS A LA DISPOSITION DES PROFESSEURS

<u>AUTEURS</u>	<u>TITRES</u>	<u>NBRE EXEMP.</u>	<u>CLASSE</u>
ALAIN-FOURNIER	Le Grand Meaulnes	29	3°
ANDERSEN	Les Contes d'Andersen	30	6°
ANOUILH J.	Antigone	30	3°
ARNOTHY C.	J'ai quinze ans et je ne veux pas mourir	31	3°
AYME M.	Les Contes rouges du chat perché	30	6°
	Les Contes bleus du chat perché	31	6°
BALZAC H.	Eugénie Grandet	31	3°
BAZIN H.	Les bienheureux de la désolation	28	3°
BEAUMARCHAIS	Théâtre de Beaumarchais	12	3°
BOSCO H.	L'enfant et la rivière	36	6/5°
BRADBURY R.	Chroniques Martiennes	36	3°
BRADBURY R.	Fahrenheit 451	39	3°
BULWER-LYTTON E.	Les derniers jours de Pompéï	31	6/5°
CARLES E.	Une soupe aux herbes sauvages	30	5°
CENDRARS B.	L'Or	34	4/3°
CERVANTES	Don Quichotte	30	3°
CHANDON G.	Contes et récits de l'Illiade et de l'Odyssée	29	6/5°
CLAVEL B.	Malataverne	30	5/4°
	La maison des autres	31	4/3°
COLETTE	Dialogues de bêtes	30	6°
CORNEILLE	Horace	15	3°
	Le Cid	30	3°
COULONGES H.	L'Adieu à la femme sauvage	30	3°
DAUDET A.	Les lettres de mon moulin (1°série)	37	5°
	Les lettres de mon moulin (2°série)	30	5°
	+ 3 cassettes audio /S.Papagalli		
	+ 2 cassettes audio / Fernandel		
	(La mule du Pape, le curé de Cucugnan)		
DHOTEL A.	L'Enfant qui disait n'importe quoi	30	6/5°
FRANK A.	Le journal d'Anne Frank	31	5/4°
FRISON-ROCHE	Premier de cordée	31	5°
FRONTIER A.	Le cheval de Troie	26	4/3°
	(Initiation au Grec)		
GENEST E.	Contes et légendes mythologiques	36	6/5°
GIDE A.	La symphonie pastorale	36	4/3°
GIRAUDOUX J.	La guerre de Troie n'aura pas lieu	30	3°
HOMERE	L'Odyssée Homère un thème	30	6°
	"Les Aventures sur la mer"		
HUGO V.	Poésies de Victor Hugo	23	4/3°
IONESCO	La cantatrice chauve	31	3°
JOFFO J.	Un sac de billes	30	5°
LABICHE	Le voyage de Monsieur Perrichon	30	4°
LAYE C.	L'Enfant noir	30	5°
LEBLANC M.	L'Aiguille creuse	30	6/5°
	+ 4 cassettes audio		
LONDON J.	Croc blanc	31	6/5°
LOWERY B.	La cicatrice	33	4°
MERIMEE	Colomba	30	3°
	La Vénus d'Ille	30	3°
MOLIERE	L'Avare	32	6/5°
	Le Bourgeois gentilhomme	31 + 46	6/5°
	Les Femmes savantes	31	3°
	Les Fourberies de Scapin	32	4°
	George Dandin	16	3°
	Le Malade imaginaire	30	5°

	Le Médecin malgré lui	31+31	6°
	Les Précieuses ridicules	16	4/3°
	Quatre comédies à lire et à jouer	31	
NOGUES J.C.	Le mammouth et la châtaigne	31	6°
PAGNOL M.	Marius	29	6/5°
	La gloire de mon père	31	6°
	Le chateau de ma mère	29	6°
PERGAUD	La guerre des boutons	29	6°
PEROL H.	Je rentrerai tard ce soir	28	4°
POE E.	Histoires extraordinaires	31	3°
PREVERT J.	Paroles	30	3°
RABELAIS	Pantagruel / Gargantua	10	3°
RENARD J.	Poil de Carotte	30	6°
ROMAINS J.	Knock	31	5°
ROSLER J.H.	Gansebraten	25	
ST-EXUPERY	Pilote de guerre	21	3°
STEINBECK	Le poney rouge	31	6°
VALLES J.	L'Enfant	31	5/4°
VASCONCELOS J.M.	Mon bel oranger	31	6°
VERLAINE	Oeuvres poétiques	33	3°
VERNE J.	De la terre à la lune	24	5°
	Voyage au centre de la terre	22 + 30	6/5°
VOLTAIRE	Micromégas l'ingénu	29	3°
WILDE O.	Le fantôme de Canterville	32	5°
WINTERFELD	L'Affaire Caius	31	6/5°
ZOLA E.	Germinal	32	3°
	Au bonheur des dames	30	3°
	Le roman de Renart	30	4°
	Fabliaux et Contes du Moyen-Age	30	6/5°
	Fabliaux du Moyen-Age (adaptés pour le théâtre)	16	6/5°
	La chanson de Roland Tome 1	26	3°
	La chanson de Roland Tome 2	27	
	La merveilleuse histoire de Tristan et Iseut	22	3°

SERIES ECRITES EN ANGLAIS

ALEXANDER L.G.	Professor Boffin's umbrella	9 (+1 Biblio)
BURTON S.	Eight ghost stories	8 (+1 Biblio)
CONAN DOYLE A.	The speckled band	29 (+1 Biblio)
DUCKWORTH	Voodoo is island	30 (+1 Biblio)
ESCOTT J.	The climb	1 (Biblio)
HARRIS W.	Dangerous game	8 (+1 Biblio)
IGGULDEN M.	Chance of a lifetime	1 (Biblio)
LAIRD E.	The earthquake	1 (Biblio)
LAVIN M.	Irish short stories	9 (+1 Biblio)
LONDON J.	The call of the wild	1 (Biblio)
O'REILLY E.	Project omega	1 (Biblio)
RABLEY S.	The gold lasso	1 (Biblio)
SMITH B.	The ring	1 (Biblio)
STEINBECK J.	The pearl	19 (+1 Biblio)
SWINDALE I.	Fire in the forest	1 (Biblio)
TWAIN M.	Tom Sawyer	7 (+1 Biblio)
VICARY T.	The elephant man	30 (+1 Biblio)+K7
VICARY Tim	Skyjack	29 (+1 Biblio)
VINCENT M.	Girl against the jungle	29 (+1 Biblio)+K7
WILDE O.	The Canterville ghost	18 (+1 Biblio)
STOCKTON S.	Robin hood	5 (+1 Biblio)+CD
HEWARD V.	The secret of the stones	1 (Biblio)+CD
CLEMEN G.D.B.	British and american fest	1 (Biblio)+CD

VIDEOTHEQUE (cassettes + DVD)

HISTOIRE

1	Présentation des archives départementales de la Haute-Garonne / CNDP (1995)	0H14
3	Approches de l'Antiquité en Gaule romaine (dieux, temples) / CRDP (1993)	0H23
4	A toute vapeur! Révolution Industrielle en Angleterre / CNDP (1995)	0H28
5	L'Occupation : archives / CNDP	0H32
6	La libération : archives / CNDP	0H31
116	Evelyne...Rieumes, un village du Sud-Ouest se souvient (rafles du 26 août 42)	
7	<u>Europe : documentaire en 3 parties</u>	
	1ère partie : 1945 - 1955, une paix de charbon et d'acier	1H
	2ème partie : 1955 - 1968, non, non et non	1H
	3ème partie : 1968 - 1995, la fin des Glorieuses	1H
8	Le J.T. 13h de TF1 et ses coulisses / CNDP (1992)	0H54
86	<u>Programme GALILEE / CNDP - Chaîne 5ème</u>	
	Au temps de François 1 ^{er}	0H15
	Les tranchées de 14-18	0H15
	1848 : le Paris des barricades	0H15
	Versailles	0H15
	Provins	0H15
	Les Tuileries	0H15
	Alésia	0H15
	Séville	0H15
	Une Ecole de campagne	0H15
	Le Palais-Royal	0H15
	Le Pont-Neuf	0H15
	Le Débarquement	0H15
	L'Epoque du charbon (Pays du Nord)	0H30
	Une Abbaye : au temps de l'art roman (Jumièges)	0H30
	Au temps des grandes invasions : Trèves, cité de l'empire romain	0H15
	Les fêtes de la Révolution française	0H20
	La Préhistoire : les premiers villages	0H20
98	L'Egypte : la vie, la mort, la momification, le tribunal d'Osiris...	0H20
100	DVD : La séparation (1905 loi de séparation Eglise/Etat) Ed. Nationale	0H20
105	XXème siècle : le journal du siècle (temps forts du xxème siècle)	0H60
110	Pompéi e Vesuvio (Naples)	0H15
118	DVD : Explorer le Moyen-Age (images miniatures manuscrits/textes) [cf cab.HG]	
119	DVD : L'art du Moyen-Age (occident/islam/Byzance IV au XV°) [cf cab. HG]	

GEOGRAPHIE

9	Grèce : "la Grèce et nous" / les élèves du C.E.S. PAE (1988-1989)	0H20
10	J.Monnet, le père de l'Europe (C.E.E.)	0H11
11	Grèce : échange avec la Grèce (1992) TLT	0H03
12	Paris : les élèves de 3° à Paris (février 1992)	
13	Etats-Unis Houston / CNDP (1994) Pétrole	0H14
14	Etats-Unis Chicago / CNDP (1994) Economie	0H14
15	Etats-Unis New York / CNDP (1994) quotidien/économie	0H15
16	Amposta, une agriculture méditerranéenne / CNDP 1989	0H14
59	Gaz au naturel : la chaîne gazière, la combustion (1993) + dossier	0H13
68	Le canal du midi (Pierre Paul RIQUET)	0H23
71	<u>Pays, paysage Programme GALILEE / CNDP - Chaîne 5ème</u>	
	L'Ile-de-France en campagne (l'espace périurbain)	0H30
	Tourisme dans le vent (le littoral méditerranéen)	0H30
	Paris	0H30
	La montagne	0H30
	Japon, la ville	0H30
	Japon, l'industrie	0H30
	Chine, ville/campagne	0H30
	Chine, mutations économiques et industrielles	0H30
	Villes américaines	0H30
	Labourages et pâturages in U.S.A.	0H30
	Canada : l'Amérique autrement	0H30
	Le Brésil	0H30
	Le Brésil	0H30
	L'Inde	0H30
	L'Inde	0H30
	L'Afrique rurale (5ème)	0H30
	Carrefour d'Europe (Bavière, Bruxelles)	0H30
	Agriculture méditerranéenne	0H30
	Grande-Bretagne : rives et dérives	0H30
82	Espaces du Monde : Japon/Asie du sud-est	1H
89	<u>Pays, Paysages Programme GALILEE / CNDP - Chaîne 5ème</u>	
	Berlin	0H15
	Le Rhin à Duisbourg	0H15
	Saint-Denis	0H15
	Lorient	0H15
	Houston	0H15
	Tijuana, El Paso	0H15
	Paris-Bastille	0H15
	Clermont-Ferrand	0H15
	Florence	0H15
	La Plaine du Pô	0H15
	Le Cap	0H15
	La Réunion	0H15

Géologie

	La mer à Paris : formation de gypse dans le bassin parisien	0H30
	Les voyages d'un grain (sable)	0H30
	Un océan (sable noir)	0H30
	Un bon filon : l'or et le fer	0H30
	Les grands travaux: conséquences sur les sols	0H20
	Activité volcanique	0H20
	Réservoirs souterrains	0H20
95	La rivière, espace de vie (Adour-Garonne)	8H30
99	DVD : Au coeur des volcans / Géo Ado (image avec légendes)	
114	La nouvelle Europe 2004 (présentation des 10 nouveaux pays)	0H28

EDUCATION CIVIQUE

17	Palais de justice : 28 juin 1991 Cour d'Assises	1H04
18	L'Ecole du citoyen : l'état civil / CRDP (1993) + livret + logiciel	0H10
74	<u>Education civique Programme GALILEE / CNDP - Chaîne 5ème</u>	
	La protection face aux risques	0H30
	Le droit aux différences	0H30
	La démocratie locale	0H30
	Liberté et ordre public	0H30
	La non-discrimination	0H30
	Parlement et représentation démocratique	0H30
	Liberté d'expression	0H30
	Pluralisme démocratique	0H30
	Justice	0H30
	Citoyenneté : aide sociale	0H30
	Gouverner !	0H30
	Rendre justice	0H30
	L'Europe en construction	0H30
79	<u>Droits de l'enfant La preuve par cinq / CNDP - Chaîne 5ème</u>	
	Droit de grandir	0H30
	Droit à l'éducation	0H30
	Enfant otage	0H30
	Droit à la protection	0H30
	<u>Droits de l'enfant DEDALUS / CNDP - Chaîne 5ème</u>	
	Compte sur tes dix droits	0H30
90	<u>Education aux médias : PROGRAMME GALILEE / CNDP - Chaîne 5ème</u>	
	Le journal : Libération	0H35
	Agence France Presse	0H35
	La 5 : émission "Capital", magazine économique	0H25
	L'émission "L'Institut" : historique	0H20
91	La Déclaration universelle des Droits de l'Homme / MK2TV et France 2 (1998)	0H40
65	Objectif citoyen : le service national CD / Ministère de la Défense (2006)	
28	La Française doit voter ! Cazeneuve+Fuligni /Ministère de l'Education Nationale	1H22

ORIENTATION

69	<u>Education à l'orientation Programme GALILEE / CNDP - Chaîne 5ème</u>	
	Oui, chef ! (Management et hiérarchie)	0H30
	Si tu veux (la motivation)	0H30
	Les uns avec les autres (la complémentarité des fonctions)	0H30
	Statuts quoi ? (la diversité des statuts)	0H30
	L'environnement du travail	0H30
	La responsabilité	0H30
	Ca bouge ! (Mutations du travail)	0H30
	Travailler ensemble (En solitaire, en réseau)	0H30

SECURITE ROUTIERE

22	Epreuves Sécurité Routière niveau 5° 2005 + années précédentes	0H40
23	Epreuves Sécurité Routière niveau 3° 2005 + années précédentes	0H40
24	Sécurité Routière : la Répét' (avec J. Lafitte) 1995 2 ex.	0H23
25	Prévention routière au collège : conduire un cyclomoteur	0H19
26	R.Mès et la Trans'sécurité (Conseil général)	0H20
60	Conduire un cyclomoteur 1995	0H50
96	Conduire un cyclomoteur	
101	La sécurité? C'est pas sorcier! France 3/Ministère de l'Education Nationale	0H26
102	Si seulement...! Accident de la route : 3 jeunes victimes d'un traumatisme crânien	0H15
112	La Sécurité sur toute la ligne (Haute-Garonne) 2002	0H16
121	DVD : Sécurité routière 2006 épreuves niveau 1 + 2	0H30
133	DVD : Sécurité routière 2010 épreuves niveau 1 + 2	0H30
136	CD ROM : Sécurité routière 2011 épreuves niveau 1 + 2	0H30

TECHNOLOGIE

29	Avec l'enseignement technique, je gagne la partie	0H05
67	Réalisation d'un circuit imprimé (professeur stagiaire IUFM)	0H15
73	<u>Des objets et des hommes Programme GALILEE / CNDP - Chaîne 5ème</u>	
	Roulez jeunesse (scooter, deux-roues)	0H30
	Objets cultes	0H30
	L'organisation des stocks	0H30
	Nouveaux matériaux	0H30
	Robots-mania	0H30
	De l'écologie et des objets	0H30
	Tous pareils, tous différents	0H30
	Des produits ciblés	0H30
	Innovez !	0H30
	Diversification d'un produit	0H30
113	Rendez-vous à l'écluse (centrales hydrauliques)	0H13
126	DVD-ROM Ressources multimédia : enseignement de la technologie (énergie...)	
127	DVD-ROM C'est ta planète ! : pour un avenir durable (déchets, énergie, eau...)	

LITTERATURE

19	Molière : Tartuffe (Comédie-Française 1997 / G.Bensoussan)	2H15
20	Molière : Les Femmes savantes (Comédie-Française 1998 / G.Bensoussan)	2H
21	Molière : Les Précieuses ridicules (Comédie-Française 1993 / G.Bensoussan)	1H
30	La sixième, S.Morgenstern : magazine vidéo (littérature jeunesse 2 ex.)	0H31
31	Classe de Lune, F.Sautereau : magazine vidéo (science-fiction 2 ex.)	0H35
32	La maison vide, C.Gutman : magazine vidéo (l'enfant et la guerre 2 ex.)	0H31
33	Littérature jeunesse Claverie : magazine vidéo (petite enfance)	1H
34	Flagrant délit : outil pour l'enseignement du Français en 3ème / CRDP (1992)	0H15
35	L'enfant noir (C.Laye)/L. Chevallier : extraits du film et du tournage 1994	0H35
70	<u>Français Programme GALILEE / CNDP - Chaîne 5ème</u>	
	Français/Théâtre : Fais-moi rire !	0H30
	Français/Image : Fais-moi peur !	0H30
	Je pense, donc j'agis ! (prendre parti)	0H30
	C'est pour rire	0H30
	Français/Théâtre : C'est vrai, ce mensonge ?	0H30
	Français/Image : Dis-moi que tu m'aimes	0H30
	Mystifier	0H30
	Français/Théâtre : Exprimer un sentiment	0H30
	Français/Image : Prouve-le moi (persuader, convaincre)	0H30
	Communiquer	0H30
	Français/Théâtre : Décris-le moi !	0H30
	Si l'info m'était contée	0H30
	Critiquer ? Pas si facile !	0H30
	L'art du récit	0H30
	Frissons garantis !	0H30
87	<u>Français Programme GALILEE / CNDP - Chaîne 5ème</u>	
	Français/Théâtre : Les raisons du coeur	0H15
	Plein feux sur la critique	0H15
	Un ennemi du peuple	0H15
	Amant ou mari	0H15
	Le misanthrope	0H15
	L'atelier	0H15
	La noce chez les petits-bourgeois	0H15
	Tartuffe	0H15
	Le mariage de Figaro	0H15
	Lorenzaccio	0H15
	Le médecin malgré lui	0H15
80	DVD Poésie en jeu et en musique, la langue dans tous ses états / CRDP Champagne-Ardenne (2005)	0H35
106	Français/Théâtre : Bérénice	1H37
125	DVD Théâtre : Antigone de J. Anouilh avec B. Schulz, R. Hossein (2003)	1H57

128	DVD Théâtre : Ruy Blas de V. Hugo avec Weber, Depardieu, Bouquet (2004)	3H00
130	DVD Du conte au théâtre (pratique théâtrale) CRDP Paris 2008	2H07
131	DVD Le point de vue (approche pédagogique du cinéma) CNDP 2007	4H55
134	DVD Théâtre : Texte et représentation (Ionesco/Shakespeare) CNDP 2006	4H00

MATHEMATIQUES

36	Hatier : arithmétique-algèbre 6° exercices + corrigés / CNDP	1H30
37	Hatier : géométrie 6° exercices + corrigés / CNDP	1H40
38	Transformations géométriques (Thalès) / CRDP	0H32
39	Géométrie dans l'espace / CRDP	0H14

BIOLOGIE / ENVIRONNEMENT

40	Le métamorphisme / CRDP	[cf. laboratoire]	0H09
41	Messages d'insectes / CRDP	[cf. laboratoire]	0H16
42	La respiration des insectes / CRDP	[cf. laboratoire]	0H15
72	<u>S.V.T. Programme GALILEE / CNDP - Chaîne 5ème</u>		
	Pour nourrir les hommes : microbes sur voie lactée (le fromage)		0H30
	foi de poisson		0H30
	la sécurité alimentaire		0H30
	levures en action (bière, pain)		0H30
	les fruits de la mer		0H30
	la viande		0H30
	Notre environnement : les pieds dans l'eau (terres humides)		0H30
	la forêt		0H30
	un port		0H30
	un teruil		0H30
	méditerranée : entre désert et béton		0H30
	des parcs pour la ville		0H30
	par vents et marées		0H30
	rivages : zones fragiles		0H30
	milieux éphémères (fosses océaniques...)		0H30
92	<u>SUITE GALILEE</u>		
	Histoires géologiques : le travail de l'eau		0H20
85	Aqua ça sert ? L'aventure de l'eau		0H26
97	Vivre avec la rivière (Agence de l'eau Adour Garonne)		0H08
27	Le peuple singe (film) de Gérard Vienne 2001		1H20
108	Les biocarburants : Roulez plus propre (C'est pas sorcier - émission 30/11/03)		0H26
115	DVD Biodiversité : mode d'emploi !		

MEDECINE / SANTE

43	Sida : comprendre pour prévenir par le professeur J.M.Andrieu (+ copie)	0H27
44	Sida : Temps d'Amour/P.Volson (fiction pour la 3ème) Ed. Nationale	0H34
45	Toxicomanie : la Lettre de Jean (prévention en milieu scolaire)	0H30
46	Suicide des adolescents : Sortie de Secours	0H53

62	Toxicomanie : tempo solo + livret (Education Nationale)	0H32
77	<u>Education à la santé GALILEE / CNDP - Chaîne 5ème</u>	
	Sports : passion et raison ?	0H30
	Respirer sans tabac	0H30
	Un coeur pour la vie	0H30
	Paradis artificiels	0H30
	Sida	0H30
	Don d'organes	0H30
	Bien dans son corps : vaccins	0H30
	Bien dans son corps : des sons et des perceptions	0H30
107	Bonheur d'aimer : éducation à la sexualité et à la vie (Planning familial)	0H10

PHYSIQUE

76	<u>Education physique Programme GALILEE / CNDP - Chaîne 5ème</u>	
	Pression	0H30
	Dissolution	0H30
	Un soleil, neuf planètes, etc.	0H30
	Combustions	0H30
	Couleurs	0H30
	Trajet de la lumière	0H30
	Coups de foudre (B. Franklin)	0H30
88	<u>Des phénomènes et des hommes Programme GALILEE / CNDP - Chaîne 5ème</u>	
	Des chocs plein d'énergie	0H15
	L'effet joule, ça chauffe	0H15
	Adhérez au mouvement	0H15
	La famille carbone	0H15
	Poussée d'Archimède	0H15
	Fer et rouille	0H15
	Céramique et verre	0H15
	Jeux célestes	0H15
	Chimie branchée	0H15
	Aluminium	0H15
	Polymérisation : plastique, mais presque	0H15
	Tu m'attires, je gravite	0H15

ANGLAIS

47	Me and you Kangaroo 6°,5°,4°,3° LV1 LV2 + livret	0H24
48	Action 6° + livret Nathan	0H40
49	Cross the Channel with Channel 4 (T.V. anglaise) / CRDP (1990)	0H25
50	Out of the blue + livret	0H45
51	Speak easy : splash	0H30
52	Speak easy splash	0H30
53	Speak easy : The Secret Diary of Adrian Mole	0H30
54	Mad for ads 3° + livret	0H42
63	Focus : compilation collègue / CRDP (1993)	0H58
64	English ways / CRDP	0H30
83	Sherlock Holmes + livrets : The case of the sitting target (2 ex.) The case of the deadly tower (2ex.)	2H00
84	Double trouble + livret	0H90
103	Télé-langues : n°1 (extraits de journaux télévisés, spots publicitaires)	0H30

104	Télé-langues : n°2	0H30
109	DVD : Million dollar baby / Clint Eastwood	2H10
111	DVD : Harry Potter à l'école des sorciers (DVD couleur)	1H47
117	DVD : The wizard of Oz	1H38
66	DVD : La main droite du diable / Costa-Gavras (1988)	2H07
123	DVD : Voyage aux USA mai 2007 collègue R. Rolland	1H15

cf Armoire pédagogique :

	DVD : New Step in 6° palier 1 Hatier 2006	0H23
	DVD : New Step in 5° palier 1 Hatier 2007	0H21
	Vidéo Right on ! 4° 8 documents en relation avec les 8 unités de la méthode	0H30
	Vidéo New Live 3° 8 documents authentiques + livret + 1 court métrage	0H44 + 0H49
	DVD : TV Langues documents d'actualité / CRDP Bourgogne N° 16/17/18 (2009-2010) avec livrets pédagogiques	0H30

ESPAGNOL

55	Diselo 4° (1ère année) vidéo + livret Hatier [cf armoire salle 210]	0H31
56	T.V. : spots pub/Journaux collège 1994-95 nos 1,2,3 + notices (CRDP)	1H30
57	T.V. : spots pub/Journaux collège 1995-96 n° 1 + notice (CRDP)	1H30
61	Diselo 3° (2ème année) vidéo + livret Hatier [cf armoire salle 210]	0H52
124	CD audio : Renacimiento en el I.E.S. Alexander Graham Bell	

MUSIQUE

75	<u>Education musicale Programme GALILEE / CNDP - Chaîne 5ème</u> Jouer et chanter avec partition	0H30
	Faire de la musique sans sa voix	0H30
	Profession : compositeur	0H30

ARTS PLASTIQUES

78	<u>Education aux art plastiques GALILEE / CNDP - Chaîne 5ème</u> Ressemblance et interprétation	0H30
	Le beau	0H30
	Toute oeuvre a un sens	0H30
	La couleur	0H30
	L'art et la matière	0H30
	Les anciens et les modernes	0H30
	L'artiste et son point de vue	0H30
	L'artiste et son sujet	0H30
132	DVD ROM : Sous toutes les coutures (oeuvres liées au fil et à l'étoffe) 08/09 travaux d'élèves	

DIVERS

58	L'Enseignement à distance : le savoir en liberté / CNED	
93	CD ROM : La faim tue toutes les 4 secondes (Action contre la faim)	
81	DVD : Le cinéma d'animation (30 films en extrait ou en intégralité) + livret	3H42
129	DVD : Enfants, ados : l'internet sans danger	0H45

LISTE DES OUVRAGES PEDAGOGIQUES DU C.D.I.

PEDAGOGIE : METHODES DE TRAVAIL

- **Tous les enfants peuvent réussir** / Antoine de la GARANDERIE et Geneviève CATTAN (Bayard Editions 1988)
- **Pédagogie différenciée : nouvelles approches** / Halina PRZESMYCKI (Hachette éducation 1991)
- **Pratique pédagogique de la gestion mentale** / J.-P. CHICH, M. JACQUET, N. MERIAUX et M. VERNEYRE (Pédagogie RETZ 1991)
- **Apprendre à raisonner ?** / CAHIERS PEDAGOGIQUES N° 344-345 (mai/juin 1996)
- **Aider à travailler, aider à apprendre** / CAHIERS PEDAGOGIQUES N° 336 (Septembre 1995)
- **Aider l'élève aujourd'hui, pourquoi? comment?** / Jean-François BATISSE CRDP D'ALSACE (1996)
- **Fiches méthodes de travail** / Michel COEFFE, Pierre GIRARD Editeur, (Août 1999)
- **Aider les élèves à apprendre : nouvelles approches** / Gérard de VECCHI (Collection Hachette Education 1992)
- **Une mémoire pour apprendre** / Cécile DELANNOY (Collection Hachette Education 1994)
- **Méthodes pour la mémoire : historique et évaluation** / Alain LIEURY (Dunod 1996)
- **Atelier mémo** / C.R.D.P. Champagne-Ardenne
- **Les méthodes de travail des collégiens** (Résultats, fiabilité, robustesse) : les Dossiers d'Education n°96 (1997) / Le Ministère de l'Education Nationale
- **Etude spécifique relative aux élèves en difficulté en lecture à l'entrée en sixième** : les Dossiers °112 /Le Ministère de l'Education Nationale (1999)
- **Pratique des études dirigées au collège** (30 fiches) / C.R.D.P. d'Alsace (1998)
- **Penser et mettre en oeuvre les études dirigées au collège** / C.R.D.P. Franche-Comté (1999)
- **Energie : méthodologie 6°** / Gilles BONNICHON et Daniel MARTINA (Magnard 1995)
- **Réussir au collège : dossier méthodologique d'aide au travail personnel pour les élèves de collège** / Commission académique "Réussir au collège" (CRDP 1993)

- **Consignes pour réussir** / J. DE VARDON = Fiches de travail sur les consignes (1995)
- **Heureux qui communique** : pour oser se dire et être entendu / Jacques SALOME (Albin MICHEL décembre 1993)
- **Pour que les élèves apprennent mieux** (coll. Formation-Action) / MAFPEN (1998)
- **L'aide au travail personnel de l'élève** / A.MOSER, D.MOISSONNIER CRDP Reims (Hachette éduc.)

PEDAGOGIE : LECTURE / FRANCAIS

- **Apprendre à lire DVD (3 H)** : recherche, programmes, apprentissage / SCEREN-CNDP 2006 (3 ex.)
- **Progresser en orthographe CD ROM** (dictées codées) /CRDP Grenoble (2006)
- **Apprendre le français en classe de cinquième** / CRDP Aquitaine (2002)
- **Poésie en jeu et en musique, la langue dans tous ses états CD ROM** /CRDP Champagne Ardenne (05)
- **Etude spécifique relative aux élèves en difficulté en lecture à l'entrée en sixième** : les Dossiers °112 /Le Ministère de l'Education Nationale (1999)
- **La compréhension en lecture** / Jocelyne GIASSON (De Boeck Université,1990)
- **Lecture méthodique** / CRDP (Collection Démarches pédagogiques - Collège et Lycée 1990)
- **Perfectionnement et stratégies de lecture** : textes mosaïques (6°/5°) /G. BOUYSSOU et P. ROSSANO (Retz Education 1992)
- **La lecture : apprentissage, évaluation, perfectionnement** / Alain BENTOLILA, Brigitte CHEVALIER et Danièle FALCOZ-VIGNE
- **Mauvais lecteurs, pourquoi ?** / Jacques FIJALKOW (Collection Pédagogie d'aujourd'hui 1996)
- **La Lecture en couleurs, guide du maître** / C.GATTEGNO (Educational Solutions 1991)
- **Pratique de la différenciation pédagogique en français** / M.F. LEUDET (Collection Démarches pédagogiques - Collège et Lycée 1994)
- **Français : se former par l'écriture en Français** / MAFPEN (1996)
- **Lire et raisonner avec méthode en français** = outils pour un enseignement modulaire en classe de seconde / A. Marie HUBAT-BLANC (MAFPEN / CRDP 1995)

- **Fichier de français 6° et 5°** / CRDP = activités de soutien (1991)
- **Terminologie grammaticale** / CNDP (1997)
- **Savoir et Faire en Français : lire les textes fondateurs** (itinéraires thématiques) / R.DUTRIAUX et F. FERRAND Delagrave CRDP Midi-Pyrénées
- **Le théâtre au collège** / CRDP (1997)
- **Propositions pour les enseignements littéraires** / M.JARRETY (PUF 2000)
- **Pratiques d'écriture** / Monique JURADO, Odile LUGINBÜHL CRDP Académie de Versailles (2006)
- **Guide de la presse écrite** / CRDP Midi Pyrénées (2008)

PEDAGOGIE : H.G. / EDUC. CIVIQUE / CITOYENNETE

- **Histoire, Géographie, Education Civique** : aide à la mise en oeuvre des programmes de 6° / CRDP (Collection Démarches pédagogiques 1991)
- **Géographie** : se former par l'écriture en Géographie / MAFPEN (1996)
- **La nation** (Information Recherche Education Civique Histoire Géographie) / CRDP (novembre 1996)
- **Guide républicain** : L'idée républicaine aujourd'hui / Delagrave SCEREN CNDP (2004)
- **Une éducation civique autrement dite...** : éducation à la démocratie / C.R.D.P. (1992)
- **Education à la citoyenneté** / Colloque en Seine-Saint-Denis (Les Guides Magnard 1996)
- **Eduquer à la citoyenneté** Cahiers pédagogiques n°340 (janvier 1996)
- **Eduquer à la citoyenneté** Actes de l'Université d'été / CRDP d'Auvergne (février 1996)
- **Civilité civisme citoyenneté** Guide pratique pour les collèges et les lycées / C.R.D.P. Grenoble 2001
- **Elèves citoyens au collège** Guide des électeurs et des délégués des élèves Magnard 2002
- **L'Ecole contre la violence** / CRDP LYON 2003
- **Figures de l'autorité** / C.N.D.P. n° 112 (mars 1998)
- **Délégué flash** / Pierre JOURDAN (1998)
- **Délégué flash** / Damien DURAND (2004)

- **Chercheurs d'Oc : à la découverte d'un espace, d'une langue, d'une culture** / CRDP 2004 livre + DVD
- **Image de la discipline et pratiques d'enseignement en histoire-géographie et éducation civique au collège** Dossier n° 183 / Ministère de l'Education Nationale
- **Documents de Midi-Pyrénées pour le cours d'Histoire** : documents originaux en occitan + traduction (documents administratifs, chartes poésies, tracts, chansons, lettres, doléances) 2007 1 ex. au labo HG
- **Haute-Garonne : une histoire** (de la préhistoire au XXe siècle) CRDP Midi Pyrénées 2007
- **Les compétences des élèves en histoire, géographie et éducation civique en fin de collège** : les dossiers n°196 (juillet 2010) Ministère éducation nationale

PEDAGOGIE : ANGLAIS

- **Connect** : Teacher's Edition 1 /Jack C. Richards (Cambridge University Press) + 2 CD audio (leçons/vocabulaire/grammaire,,,) 2004
- **Connect** : Teacher's Edition 2 /Jack C. Richards (Cambridge University Press) + 2 CD audio (leçons/vocabulaire/grammaire,,,) + workwook année 2004
- **Connect** : Teacher's Edition 3 /Jack C. Richards (Cambridge University Press) + 3 CD audio (leçons/vocabulaire/grammaire,,,) année 2004
- **6 dictionnaires Robert&Collins First in English** : français-anglais / anglais-français, pensés et conçus pour des étudiants français
- **Glossaire de didactique de l'anglais** : ouvrage de référence de didactique pour les professeurs en quête de jargon
- **Grammaire anglaise par les exercices** pour le collège (200 exercices corrigés) / Bordas
- **Livret d'exercices** pour les élèves de 6ème (corrigés) /Bordas didactique pour les professeurs en quête de jargon
- **Right on ! 4°** Fichier pédagogique / Nathan 2002
Fiches duplicables pour la classe / Nathan 2002
Transparents / Nathan 2002
Cassette 30 mn / Nathan 2002 (8 documents en relation avec les 8 unités) + copie

- **New Live 3°** Guide pédagogique / Didier 2004
Transparents + Livret d'accompagnement / Didier 2003
Cassette 44 mn / Didier (séquences pédagogiques + 1 court métrage)
- **New Step in 6°** Fichier pédagogique / Hatier 2006 + DVD
- **New Step in 5°** Fichier pédagogique / Hatier 2007 + DVD (21 mn) n° 122 + 23 Transparents
- **Anglais 3°** Guide + Exercices (ABC Brevet) / Nathan 2003
- **Anglais 3°, 4°, 5°, 6°** Exercices guidés + cahier de corrigés commentés Nathan 2003
- **Des clés pour l'interaction en classe d'anglais** (Anglais premier cycle) / Marie-Henriette OTT-RICHARD (C.R.D.P. Strasbourg 1991)
- **Quelle pédagogie pour les élèves en difficulté ?** (Anglais premier cycle) / Marie-Yvette ALBISSER et Sonya HIRTENBERGER (C.R.D.P. d'Alsace 1994)
- **Essai d'évaluation formative en anglais : le prétérit simple en classe de troisième** / Monique Le GALL-HASHEM et Jean MORAL (C.R.D.P. 1992)
- **Pédagogie différenciée en Anglais** / C.R.D.P. Clermont-Ferrand 1990
- **Animer la classe d'anglais au collège** / Claudine Martina (guide Belin 1997)
- **2 CD ROM : Children's encyclopedia 2005** (Encyclopedia Britannica) de 7 à 14 ans, sur un poste au CDI
Chronicle of the 20 th Century, sur un poste au CDI
- **1 CD ROM / Guess what ?** Devinettes en anglais / SCEREN CNDP 2008 (CD 1H11 + livret)
- **Revue TV Langues** n° 16/17/18 / CRDP Bourgogne 2009/2010 (revues + DVD Vidéo 0H30)
- **Programmes langues vivantes étrangères collège** SREREN CNDP 2010 (DVD ROM) 1 ex.
- **Guide pratique de la baladodiffusion** : Langues vivantes / SCEREN CRDP 2010

PEDAGOGIE : MATHS / PHYSIQUE-CHIMIE

- **Différencier la pédagogie en mathématiques** : démonstration en 4ème / C.R.D.P. Créteil 1997
- **Physique et chimie en troisième, méthodes en pratique** / C.R.D.P. du Nord Pas de Calais (2000)
- **Le cahier d'activités du SISMO** / C.R.D.P. De Nice (2006)
- **CD ROM : Maths**, programme et documents ressources 2009 (2 exemplaires)

PEDAGOGIE : S.V.T. / ENVIRONNEMENT

- **Une éducation pour l'environnement** / C.R.D.P. (1992) [cf. LABO S.V.T.]
- **Pour une approche expérimentale de l'eau** / C.R.D.P. Poitou-Charentes 1997 cf. LABO.
- **Apprendre la science et la technologie au collège 6°-5°** / SCEREN-CNDP 2010
- **50 Activités autour du jardin à l'école** / C.R.D.P. Midi-Pyrénées 2009

INFORMATIQUE / INTERNET

- **INTERNET : mode d'emploi pour l'enseignant** / Dominique RUHLMANN (CRDP 1996)
- **INTERNET : informatique et internet, préparer le B2i** / Alain CARRIER (CNDP Grenoble 2001)

ORIENTATION

- **HISTOIRE/GEOGRAPHIE et découverte des métiers classe de 3e** / Onisep Perspectives 2007
- **SCIENCES DE LA TERRE et découverte des métiers classe de 3e** / Onisep Perspectives 2006
- **MATHEMATIQUES et découverte des métiers classe de 3e** / Onisep Equipes éducatives 2009
- **FRANCAIS et découverte des métiers classe de 3e** / Onisep Perspectives 2007
- **Découvrir un secteur professionnel : transport routier et logistique** / Onisep 2008
- **Découvrir un secteur professionnel : commerce, distribution alimentaire** / Onisep 07
- **Découvrir un secteur professionnel : industries chimiques** / Onisep 2006
- **Découvrir un secteur professionnel : ameublement** / Onisep 2009
- **Découvrir un secteur professionnel : commerce interentreprises** / Onisep 2008
- **Découvrir une entreprise : L'organisation de l'entreprise ACCOR** / Onisep 2009
- **Découvrir une entreprise : L'organisation de VEOLIA environnement** / Onisep 2009
- **Découverte professionnelle : mode d'emploi DP** / Onisep 2006
- **Découverte professionnelle : Séquences pédagogiques Option 3H** / Onisep 2006

ENSEIGNEMENT / ECOLE

- **Enseigner dans les collèges et les lycées n° 61** (les dossiers) / Ministère Education Nationale (février 1996)
- **Etude sociologique sur l'évaluation et la notation des professionnels de l'éducation n° 73** (les dossiers) / Ministère Education Nationale (août 1996)
- **Les nouveaux enseignants du second degré n° 71** (les dossiers) / Ministère Education Nationale (juin 1996)
- **Déconcentration du mouvement des enseignants du second degré : conditions de la réussite** / Inspection Générale de l'Administration de l'Education Nationale (La Documentation Française décembre 1997)
- **La résolution de problèmes en enseignement** : cadre référentiel et outils de formation / Lise Poirier Proulx Perspectives en Education 1999)
- **L'Etat de l'Enfance en France** / FPEP = Fédération des Pupilles de l'Enseignement Public (Hachette 1997)
- **Permanence de la laïcité en France et dans le monde** Privat 2001
- **La différence à l'école** Collection Savoir : Culture 1999
- **Neuropsychologie : Dyslexie, le cerveau singulier** / Michel HABIB (Ed. Solal1997)
- **Dyslexie ou difficultés scolaires au collège** : quelles pédagogies, quelles remédiations ? CRDP Nord Pas de Calais (2006)
- **Les représentations de la grande difficulté scolaire par les enseignants** Année scolaire 2005/2006. Dossier n°182 / Ministère de l'Education Nationale
- **L'impact de la taille des classes sur la réussite scolaire dans les écoles, collèges et lycées français** Estimation à partir du panel primaire 1997 et du panel secondaire 1995. Dossier n° 173 / Ministère de l'Education Nationale

INVENTAIRE DES OUTILS PEDAGOGIQUES POUR L'ENSEIGNEMENT TRANSDISCIPLINAIRE DES REGLES DE LA SECURITE ROUTIERE

L'éducation à la Sécurité Routière est une des missions de l'école pour que les conducteurs de demain soient aussi des citoyens responsables dans le strict respect des autres.

Cette éducation s'inscrit dans le cadre des programmes en vigueur et **toutes les disciplines** sont concernées.

Les ministères de la Jeunesse de l'Education et de la Recherche et celui des Transports ont mis en place des actions destinées à assurer la continuité des apprentissages des jeunes usagers de la route depuis la maternelle jusqu'au collège. Les épreuves de l'Attestation Scolaire de Sécurité Routière (A.S.S.R.) 1^{er} et 2^{ème} Niveau et le BSR en sont les points forts.

Le décret n° 2002-675 du 30 avril 2002, publié au JO du 2 mai 2002 précise que **l'ASSR de 1^{er} niveau**, sera désormais obligatoire pour conduire un cyclomoteur, sans limite d'âge, et non plus seulement entre 14 et 16 ans, pour tous ceux qui ne posséderont pas un permis de conduire.

L'ASSR de second niveau sera exigée pour s'inscrire à l'épreuve théorique du permis de conduire.

1 - BROCHURES

- **LA SECURITE ROUTIERE DANS LES DISCIPLINES EN COLLEGE** Livret de préparation aux épreuves / Ministère de l'Education Nationale

2007-2008 + années précédentes

- **LA PREVENTION ROUTIERE AU COLLEGE** Dossier pour 6^o et 5^o avec 15 fiches pédagogiques pour les élèves / Centre National de la Prévention Routière (1992)

- **SECURITE ROUTIERE : Pour une conduite responsable** ; des activités pour l'élève dans une approche interdisciplinaire / C.N.D.P. Ministère de l'Education Nationale

- **PREVENTION ROUTIERE** : Fiches collège de la 6^{ème} à la 3^{ème} en français, maths et géographie avec objectifs, corrigés et commentaires pour le professeur / Prévention routière

- **EDUCATION ROUTIERE ET ASSURANCE** : Ressources documentaires (tous niveaux, toutes disciplines avec activités pédagogiques) / Centre de Documentation et d'Information de l'assurance (1996)
- **LA SECURITE ROUTIERE** T.D.C. n° 558 (1990) / 2 exemplaires
- **LA SECURITE ROUTIERE : AGIR ENSEMBLE** / C.R.D.P. de Toulouse (1992)
- **CODE CYCLO** : Attestation scolaire de sécurité routière 1^{er} niveau Codes Rousseau / Delagrave (1997)
- **SECURITE ROUTIERE EN MILIEU SCOLAIRE** Références documentaires / C.N.D.P. (1992)
- **PREPARATION A L'ASSR-BSR** : livret de l'enseignant + CD ROM
- **SECURITE ROUTIERE ET CITOYENNETE** : revue BT2 n°21 (1999)
- **ACCIDENT DE LA ROUTE** : témoignages (campagne 1999/2000)/A.F.T.C. Midi Pyrénées

2 - CASSETTES VIDEOS/DVD

- Epreuves Sécurité Routière **CD ROM** 2011 niveau 1 / niveau 2 **n° 136**
- Epreuves Sécurité Routière **DVD** 2010 niveau 1 / niveau 2 **n° 133**
- Epreuves Sécurité Routière **DVD** 2006 niveau 1 / niveau 2 **n° 121**
- Epreuves Sécurité Routière **Cassette** 2005 niveau 5° **n° 22**
- Epreuves Sécurité Routière **Cassette** 2005 niveau 3° + années précédentes **n° 23**
- Sécurité Routière 1987-1988 **n° 19**
- Sécurité Routière : la Répét' (avec J. LAFITTE) 1995 **n° 24**
Questionnaire + explication
- Prévention routière au collège : conduire un cyclomoteur **n° 25**
- R. Mès et la Trans'sécurité (dans les autobus) /Conseil Général **n° 26**
- Conduire un cyclomoteur 1995 **n° 60**
- La sécurité ? C'est pas sorcier! France 3/Ministère de l'Education Nationale **n° 101**
- Si seulement! Accident de la route : jeunes victimes d'un traumatisme crânien **n° 102**

3 – SITES INTERNET

- www.eduscol.education.fr (informations sur l'éducation à la Sécurité routière)
- www.securiteroutiere.equipement.gouv.fr (informations sur la réglementation)

CABINET HISTOIRE-GEOGRAPHIE

DOSSIERS INDIVIDUELS ELEVES

N° 4	L'agriculture en France au XX ^{ème} siècle	15 ex
N° 5	Les Houillères de Carmaux (1848-1914)	15 ex
N° 7	Paysans du Moyen Age	15 ex
N° 9	La société urbaine au Moyen Age (métiers et marchands)	15 ex
N° 10	Le Tiers Monde	12 ex
N° 11	Terres et paysans (XVII ^{ème} -XIX ^{ème})	25 ex
N° 17	Presse écrite et journalisme en France de 1900 à nos jours	10 ex
N° 21	La ville et l'homme sous l'Ancien Régime : Rouen	5 ex
N° 22	Le Sud-Ouest : villes et industries	15 ex
N° 26	Mutation d'une population : Paris au XIX ^{ème} siècle	5 ex
N° 31	Regards sur une crise : les années trente	15 ex
N° 32	La vie de tous les jours avant l'Histoire	15 ex
N° 34	Regards sur le Paris occupé et résistant (1940-1944)	10 ex
N° 35	A la découverte de la Chine ancienne	15 ex
N° 37	La vie en Paléolithique	15 ex
N° 38	39-45 : un conflit mondial	13 ex
N° 39	Les romanciers témoins du XIX ^{ème} siècle	10 ex
N° 42	Un vieux pays neuf : le Japon	20 ex
N° 44	La façade maritime de l'Europe du nord-ouest	3 ex
N° 45	L'Est et l'ouest dans les années 50	20 ex
N° 46	Un pays du Tiers Monde et une puissance industrielle : le Brésil	15 ex
N° 47	1789-1799 Du sujet au citoyen	5 ex
N° 48	La société soviétique contemporaine	15 ex
N° 51	Crises et idéologies 1962-1968	15 ex
N° 52	La République populaire de Chine	15 ex
N° 53	1914 : l'Europe domine le monde	5 ex
N° 58	Les grandes industries en Europe 1880-1914	5 ex
N° 59	L'Homme face aux ressources de la planète	5 ex
N° 60	La France de 1944 à 1974	5 ex
N° 62	Population et économie des Etats-Unis	5 ex
N° 63	Politique et société américaines au XX ^{ème} siècle	5 ex
N° 74	La guerre de 14-18 et ses conséquences	29 ex
N° 79	Les ouvriers au XX ^{ème} siècle	31 ex
	Un voyage de découverte en 1500 : le voyage de Cabral	12 ex

LE MONDE

Le jour J	21 ex
-----------	-------

LE MONDE DOSSIERS ET DOCUMENTS

1940-1944 La répression antijuive en France	108 ex
---	--------

EXPOSITION

Le bulletin d'Anne Frank	36 ex
--------------------------	-------

FONCTIONNEMENT DES ORDINATEURS

Un planning de fonctionnement est à la disposition de tous au CDI.

Les élèves sont invités à venir s'inscrire soit pendant les récréations, soit pendant leur heure de présence au CDI.

Les 10 ordinateurs sont en réseau et reliés à une imprimante couleur ; ils nécessitent l'utilisation d'un mot de passe pour y accéder : ainsi, chaque élève dispose d'un espace de travail pour faire de la recherche documentaire, utiliser différents outils, communiquer avec les enseignants etc.

- Console utilisateur : espace de l'élève avec messagerie, répertoire de travail (dossiers en cours)
- Logiciel documentaire BCDI : recherche de la documentation du CDI (livres, dossiers, manuels scolaires, périodiques)
- Internet explorer : utilisation de sites si autorisation, site du collège (exercices de soutien, travaux d'élèves ...)
- Outils : traitement de textes, tableur, dessin, QCM...
- B2I : Brevet informatique des collèves
- Consultation des CD-ROM du CDI : possibilité de se détendre au travers de jeux pédagogiques (avec ou sans CD)
- Orientation : logiciels sur les métiers (fiches Onisep, CIDJ...)

Par ailleurs, 1 ordinateur est réservé spécifiquement au kiosque orientation.

